Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 031-253102297-20250403-D25_04_555_1-BF

SMEAG
SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE

III - FINANCES - BUDGETS

III.1 – APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « GESTION D'ETIAGE » ET « OUGC »

DÉLIBÉRATION N°25-04-555

Le jeudi 3 avril 2025 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 21 mars 2025, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Départemental de Lot et Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Henri SABAROT

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE Pour	VOTE Contre	VOTE Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	M. SABAROT		9		
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	M. VO VAN		9		
Annick COUSIN	NON	NON		NON	0		
Henri SABAROT	OUI				9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	OUI				9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
				Totaux	151	0	0

Membres en exercice	**16**	**Suffrages exprimés**	**151**
Membres présents	10	Vote pour	151
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	0	Majorité absolue	76,5
Nombre de votants	15		
Appréciation du quorum	9		

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 031-253102297-20250403-D25_04_555_1-BF

DÉLIBÉRATION N°25-04-555

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable de Monsieur le Payeur régional d'Occitanie pour mettre en place de façon anticipée le compte financer unique dès 2025 au titre de l'exercice 2024,

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion produits respectivement jusqu'à présent par l'ordonnateur et le comptable public,

VU le rapport du Président,

Le Président, après avoir présenté comptes financiers uniques 2024 du budget principal et des budgets annexes « Gestion d'étiage » et « OUGC », quitte la séance lors du vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

Réuni sous la présidence de M. CAZAUBON, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales :

DONNE ACTE de la présentation faite des comptes financiers uniques du Budget Principal et Budgets annexes « Gestion d'étiage » et « OUGC joints en annexe de la présente délibération,

CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes du Payeur Régional d'Occitanie relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser pour chaque budget à savoir :

Budget principal :

	Restes à réaliser		Solde
	Dépenses	Recettes	
Investissement	0,00	45 052,49	45 052,49

Budget annexe « Gestion d'étiage »

	Restes à réaliser		Solde
	Dépenses	Recettes	
Investissement	951 525,71	0,00	-951 525,71
Fonctionnement	0,00	80 992,72	80 992,72

Budget annexe « OUGC »

	Restes à réaliser		Solde
	Dépenses	Recettes	
Investissement	64 291,20	0,00	- 64 291,20

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 031-253102297-20250403-D25_04_555_1-BF

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT DE LA GARONNE

DÉLIBÉRATION N°25-04-555

ARRETE les résultats de l'exercice 2024 figurant dans les tableaux ci-dessous :

Budget principal :

	Résultats antérieurs	Affectation N-1	Résultat de l'exercice en cours	Résultat global de clôture
Investissement	-7 923,29		-37 129,20	-45 052,49
Fonctionnement	2 897,75	0,00	-37 216,17	-34 318,42
Total	**-5 025,54**	**0,00**	**-74 345,37**	**-79 370,91**

Budget annexe « Gestion d'étiage »

	Résultats antérieurs	Affectation N-1	Résultat de l'exercice en cours	Résultat global de clôture
Investissement	-17 316,50		930 669,56	913 353,06
Fonctionnement	54 717,50	17 316,50	1 822 698,28	1 860 099,28
Total	**37 401,00**	**17 316,50**	**2 753 367,84**	**2 773 452,34**

Budget annexe « OUGC »

	Résultats antérieurs	Affectation N-1	Résultat de l'exercice en cours	Résultat global de clôture
Investissement	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	47 549,52	47 549,52
Total	**0,00**	**0,00**	**77 549,52**	**77 549,52**

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2025 pour le budget principal et les budgets annexes « Gestion d'étiage » et « OUGC » :
- des résultats constatés aux comptes financiers uniques de 2024 figurant dans les tableaux ci-dessus,
- des restes à réaliser en dépenses et en recettes détaillés ci-dessus.

DIT que le déficit de la section de fonctionnement du budget principal sera équilibré dans le cadre du budget primitif 2025,

DIT que le déficit de la section de d'investissement du budget principal est équilibré par les restes à réaliser de recettes,

DIT que le déficit de la section d'investissement du budget annexe « Gestion d'étiage » sera équilibré par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de ce budget,

DIT que le déficit des restes à réaliser de la section d'investissement du budget annexe « OUGC » sera équilibré dans le cadre du budget primitif 2025,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 031-253102297-20250403-D25_04_555_1-BF

DÉLIBÉRATION N°25-04-555

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Fait à AGEN, le 3 avril 2025
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Le Président,
Jean-Michel FABRE